

Spécialiste du solaire photovoltaïque



SOMMAIRE

- **1- Présentation de l'entreprise**
 - 1.1 – Les étapes clés
 - 1.2 – Le chiffre d'affaires
 - 1.3 – L'organigramme
 - 1.4 – Nos offres
 - 1.5 – Les qualifications des entreprises
 - 1.6 – Nos moyens matériels
 - 1.7 – Nos réalisations
 - 1.8 – Nos réalisations en désamiantage
- **2- Présentation de l'ACC**

1.1 Les étapes clés



JR ENERGIE CONSEIL

2015

Jean RENARD,
ingénieur EDF,
s'appuie sur 40 ans
d'expérience et
fonde son
entreprise
spécialisée dans le
conseil en
fourniture
d'énergie



2018

Démarrage de
l'activité de pose
photovoltaïque

Obtention des
habilitations **SPV1**,
SPV2, **SPV3** pour
monter des
installations de
toutes tailles



DESAMIANTAGE

2021

Création de
l'entreprise de
désamiantage



2024

Les entreprises
emploient 30
personnes
spécialisées et
formées

Obtention du
certificat AFNOR
SS3 pour le
désamiantage

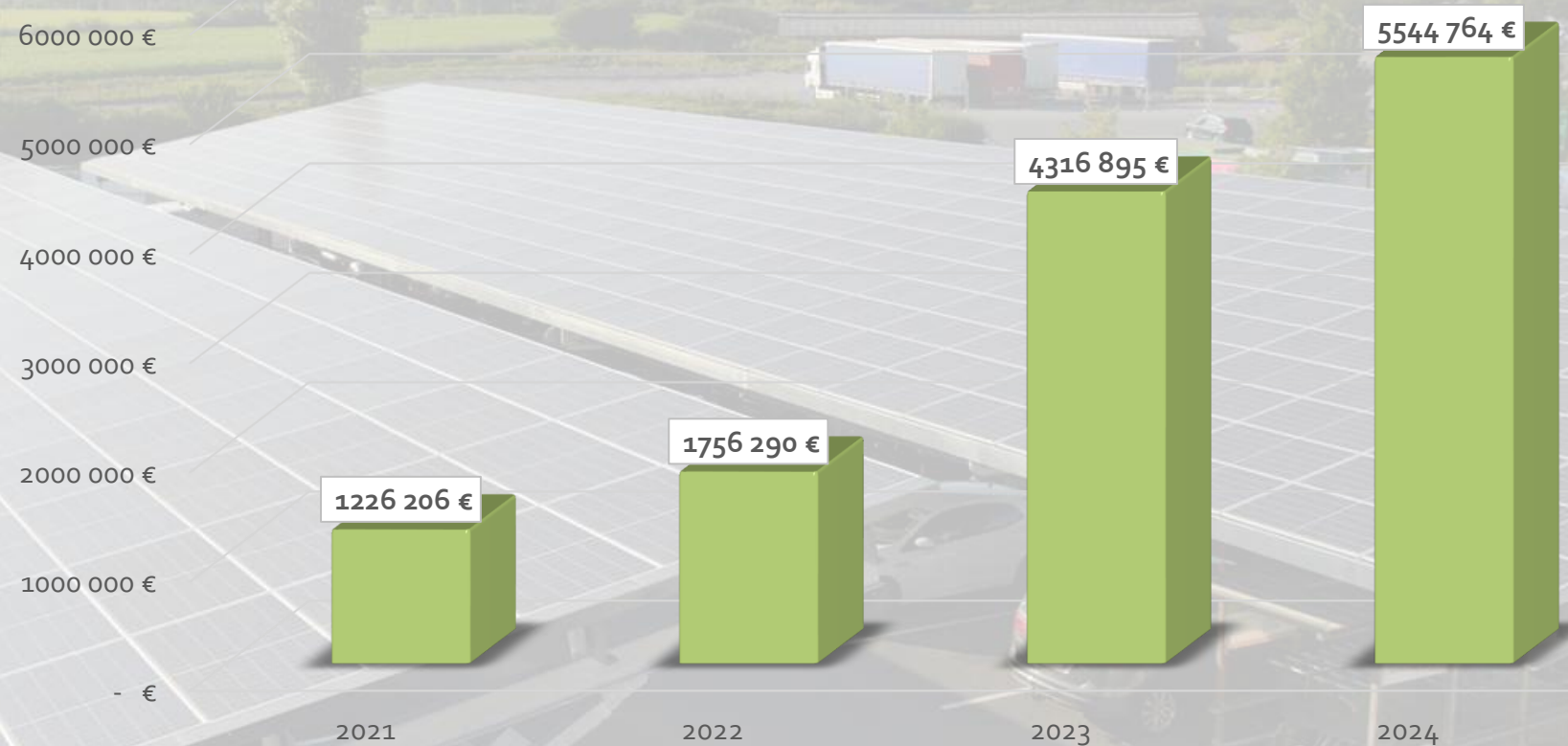
Obtention de
l'habitation **IRVE**
pour les bornes de
recharge
électriques



1.2 Le chiffre d'affaires



Chaque année, le chiffre d'affaires annuel ne cesse d'augmenter, avec des projets toujours plus nombreux et plus grands.

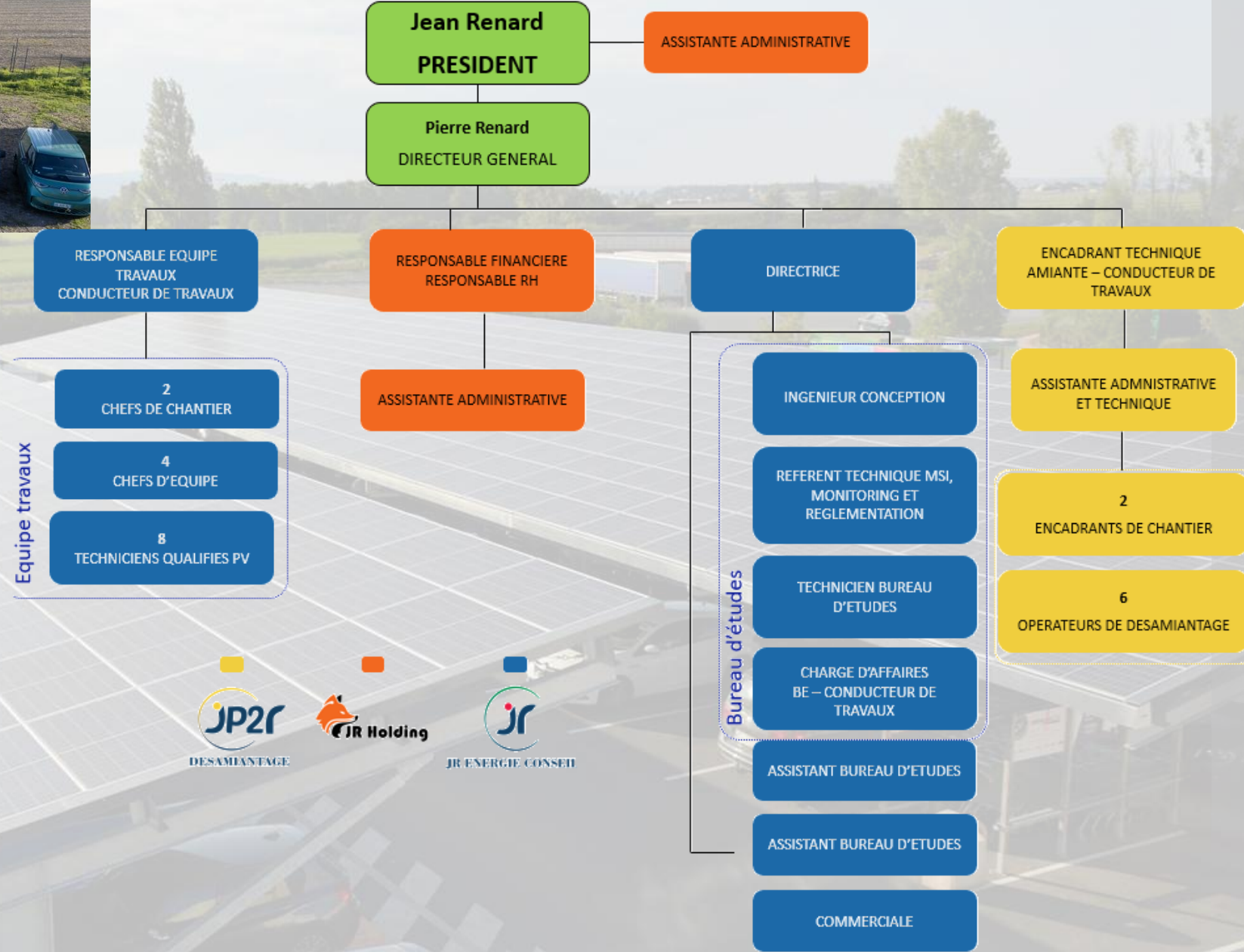




1.3

L'organigramme

40 salariés spécialisés à l'écoute de vos projets





1.4 Nos offres

Le groupe grâce à ses 2 sociétés propose une gamme complète de prestations avec la couverture, le désamiantage et l'installation de panneaux photovoltaïques.

Notre ingénierie photovoltaïque offre un travail complet :

Etude de faisabilité et rentabilité

- Urbanisme : dépôt d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire
- Demande de raccordement auprès d'ENEDIS : complétude des conventions de raccordement et contrats CARD injection
- Validation des choix techniques de protection avec ENEDIS pour le découplage
- Accompagnement du client pour le contrat de vente avec le fournisseur d'énergie (EDF OA)

Conception avec optimisation technique et économique

- Recherche de solutions techniques
- Validation de compatibilité des produits et mode constructifs proposés
- Validation de compatibilité avec les contraintes réglementaires
- Rédaction des plans et notes techniques nécessaires à la construction et l'exploitation de la centrale

Chantier et mise en service

- Vérification par un bureau de contrôle externe spécialisé
- Demande d'attestation de conformité auprès des services du Consuel
- Mise en service réalisée avec ENEDIS

Exploitation et monitoring

- Les équipements des centrales sont tous connectés à un portail en ligne qui collecte les données.
- Cette supervision permet de surveiller, contrôler à distance et recevoir des alertes.
- Les statistiques annuelles permettent de vérifier que la production est conforme aux prévisions faites et à la rentabilité calculée.
- Un optimiseur de puissance est installé afin d'adapter le soutirage d'électricité à la production photovoltaïque. Ce procédé permet une économie de 10 sur la consommation annuelle.

Maintenance toutes puissances (basse et haute tension)

- Les équipements nécessitent un entretien régulier pour garantir leur durabilité :
- Entretien centrale photovoltaïque : intervention sur centrales PV, remplacement onduleurs et panneaux si défaillance
- Entretien postes BT réglementaires périodiques

La société de désamiantage permet au client d'avoir :

- Un interlocuteur unique
- Une couverture à l'avancement pour garder le bâtiment hors d'eau
 - Aucun temps de latence entre les phases
 - Un gain de temps



Nos deux entreprises sont qualifiées pour assurer le meilleur à nos clients

Assurance décennale SMA BTP couvrant tous les risques inhérents aux installations de forte puissance et chantiers menés

Société JR énergie conseil



Qualifélec SPV1, SPV2, SPV3 : SPV3 obligatoire pour toute étude et réalisation de centrales d'une puissance > 250 kWc car le point de livraison est en HTA

Cette qualification nous permet de réaliser le chantier dans son intégralité sans solliciter de prestataire externe !

Certification RGE permettant l'obtention de subventions

Qualification OPQIBI ADEME (en cours d'obtention) certifiant la qualité du bureau d'études interne

Qualification IRVE permettant la pose des bornes électriques et les demandes d'aides auprès de l'Etat

Société SAS JP2R



Certification AFNOR pour le retrait d'amiante en sous-section 3

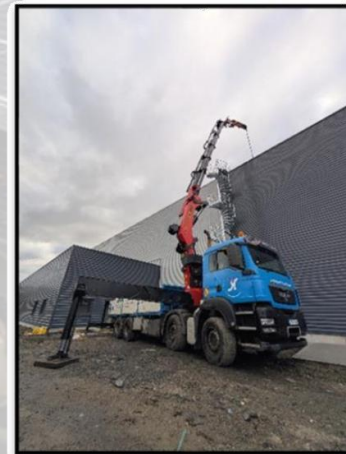
1.5 Les qualifications des entreprises

1.6 Nos moyens matériels sur chantier

Afin d'assurer tous les chantiers, nos techniciens sont véhiculés par divers camions aménagés et équipés avec des outils performants adaptés à leurs missions. Les chantiers en hauteur sont réalisés et sécurisés grâce à des nacelles et chariots élévateurs conduits par des personnes formées par un organisme agréé et habilité par l'employeur.

Notre flotte comprend :

- 2 chariots élévateurs
- 3 MANITOU
- 1 camion benne
- 20 véhicules ateliers équipés et de service
- 1 camion poids lourd avec grue de 60 tonnes
- 2 camions poids lourd avec grue de 30 tonnes



1.7 Nos réalisations

Nos centrales en résidentiel



Depuis sa création, la société compte plus de 800 clients satisfaits.

Les centrales en résidentiel varient de 0,5 à 6 kWc pour des installations en revente totale de la production ou autoconsommation et revente du surplus non consommés.



Nos centrales en ombrières

De nombreux clients nous ont fait confiance pour installer des centrales en ombrières sur leur parking.

Des sociétés comme le groupe Intermarché et ENGIE pour des aires d'autoroute ont fait appel à notre société récemment.



Nos centrales dans le tertiaire
et le domaine agricole

Sur les 3 dernières années, ce sont plus de 3,5 MWc de panneaux qui ont été mis en service dans le domaine du tertiaire et sur des structures en terrain agricole. Ces installations vont de 36 à 500 kWc.



Nos centrales de grande
envergure

**Une image vaut mieux
que mille mots**



Chantier en cours

Installation de 2 MWc sur une toiture de 25 000 m²

Installation de 1,5 MWc sur le second semestre 2025

1.8 Nos réalisations en désamiantage



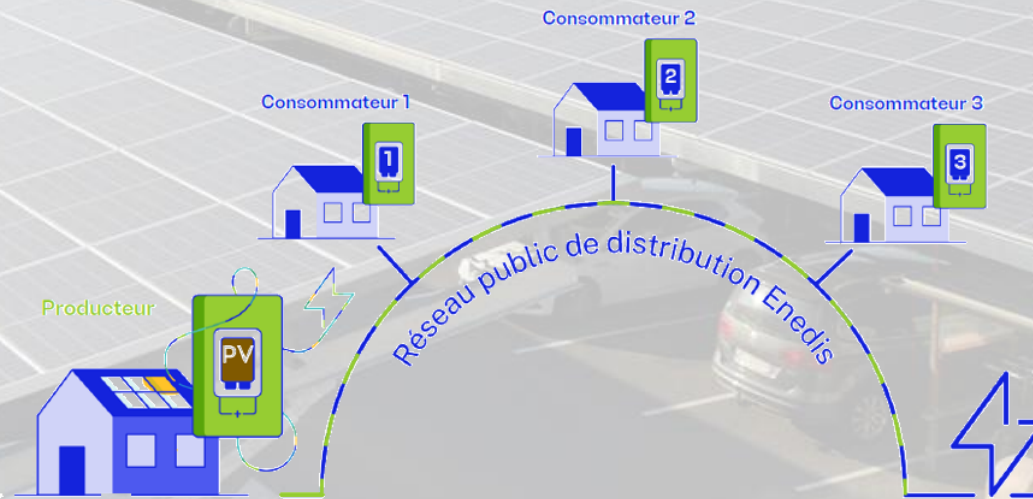
Chaque jour, notre société est contactée par des clients particuliers et professionnels pour leurs besoins en désamiantage, souvent complété par une offre d'installation de panneaux photovoltaïques.



2. Présentation de l'ACC

Cadre réglementaire

- En ACC, plusieurs sites géographiquement distants se partagent une production locale – **2km réglementaires** (10 ou 20km par dérogation à étudier au cas par cas)
- Les producteurs et les consommateurs sont associés au sein d'une même entité appelée la **Personne Morale Organisatrice (PMO)**.
- Une opération d'ACC peut être ouverte à **partir d'1 producteur et 1 consommateur**.
- Un producteur de l'ACC peut être consommateur de l'opération.
- Le volume des installations productrices est limité à **5 MW**.
- L'électricité non consommée sera revendue sur le marché.
- Chaque participant doit disposer d'un **compteur communicant**.



Le mode de fonctionnement

JR ENERGIE CONSEIL a créé une PMO dédiée, **JR ENERGIE COLLECTIVE** pour répondre aux besoins de l'ACC. Cette entité a une forme associative.

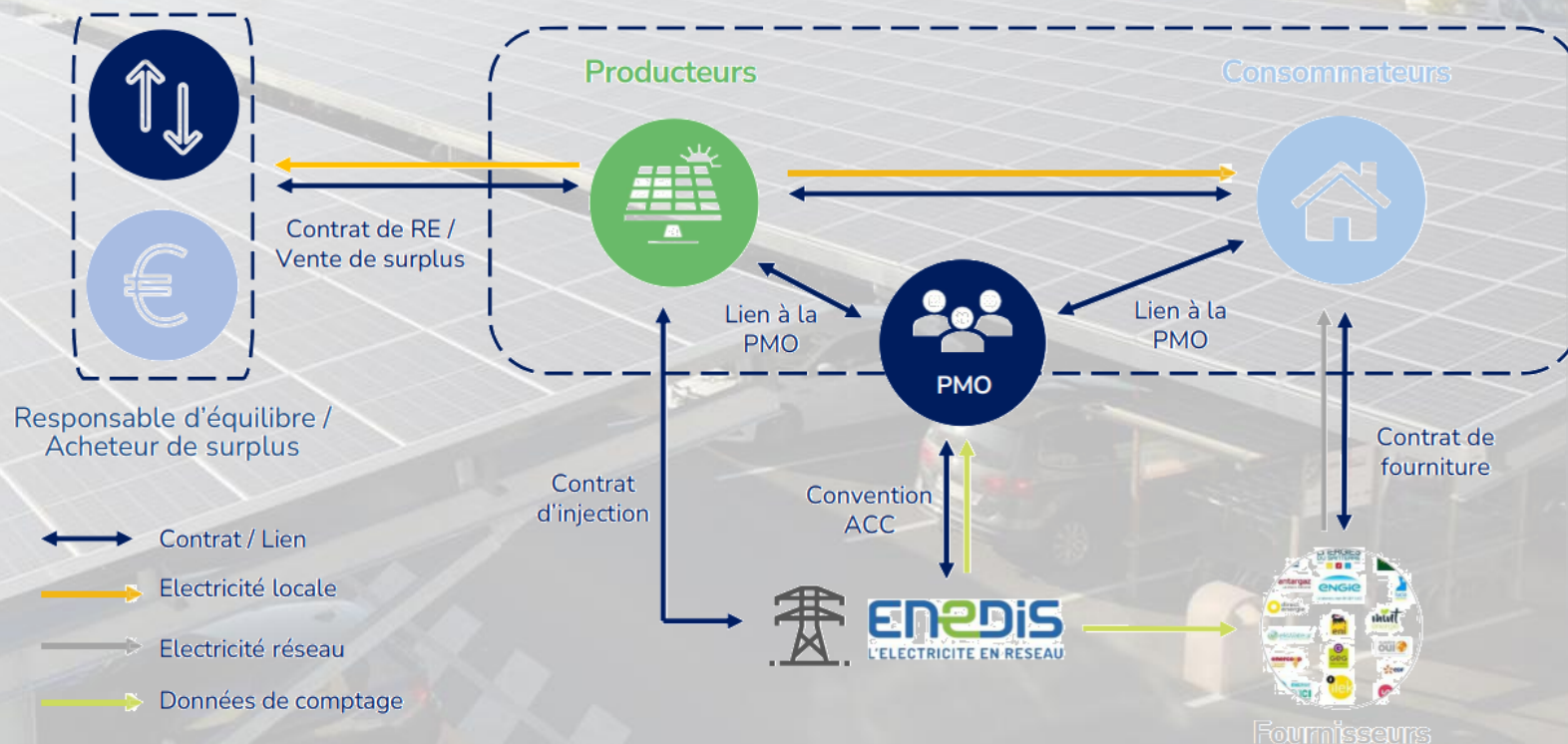
JR ENERGIE CONSEIL reste le prestataire de service qui installera la centrale.

Le producteur et les consommateurs sont liés à la PMO par un bulletin d'adhésion sans frais.

Le producteur et le consommateur seront liés directement entre eux par un contrat de vente, sans autre partie intervenante.

La PMO interviendra dans les démarches de contractualisation en appui au producteur et gèrera les démarches auprès de ENEDIS. C'est elle qui s'occupera de la facturation et la vie de l'ACC pendant l'exploitation.

Principe opérationnel

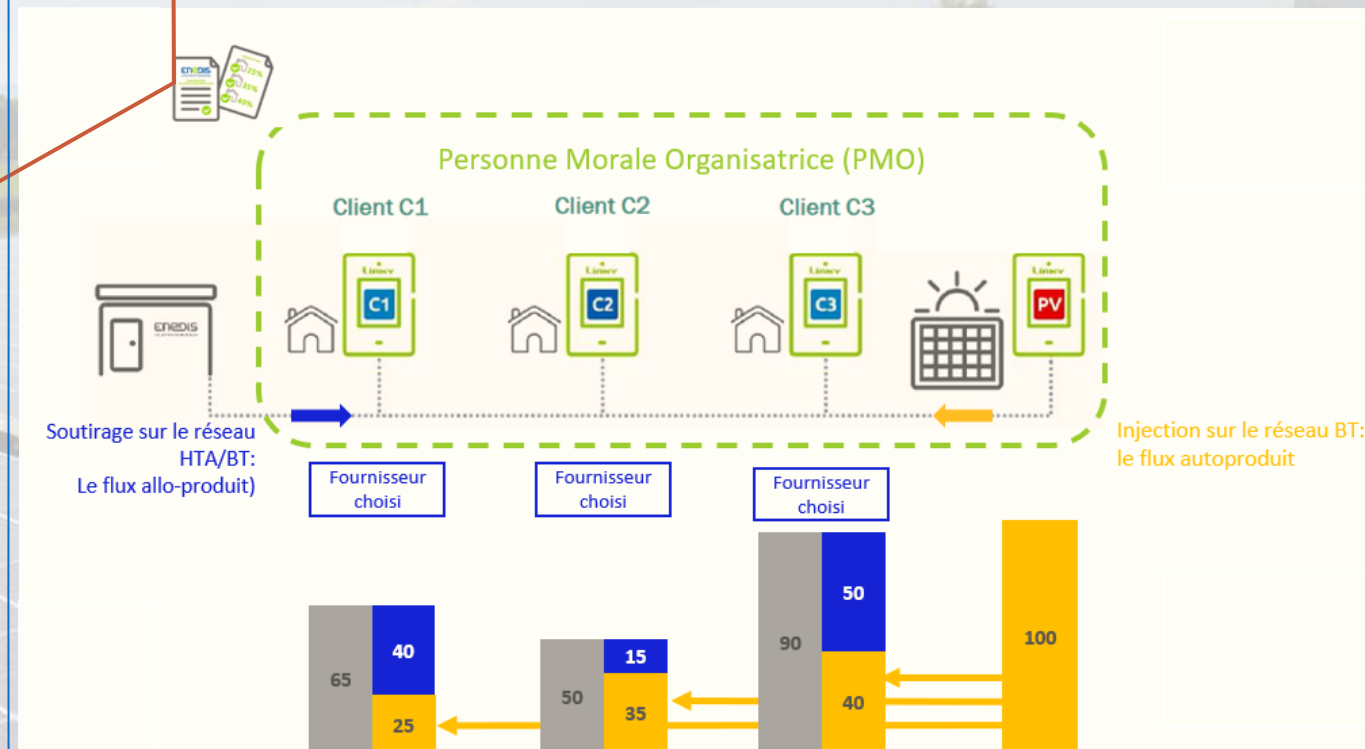


Le mode de fonctionnement

La PMO communique à ENEDIS la répartition de la production entre les consommateurs.

ENEDIS relève les compteurs toutes les 15 min et affecte la part de la production à chaque participant selon la répartition fournie par la PMO.

ENEDIS calcule le complément d'électricité à apporter par le fournisseur à son client.

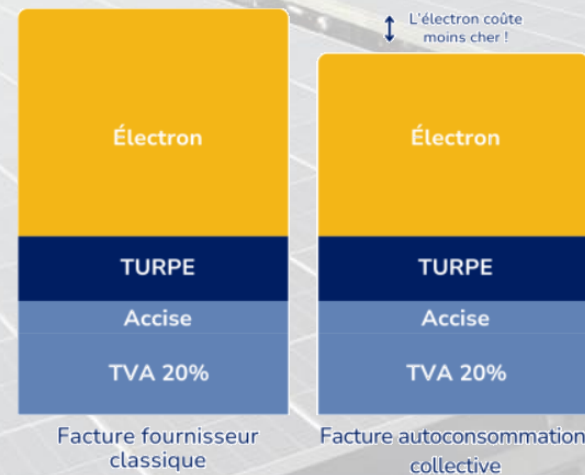


Chaque consommateur est alimenté par la production de l'ACC et conserve un contrat avec le fournisseur de son choix pour le complément de besoin en électricité.

Les factures d'électricité

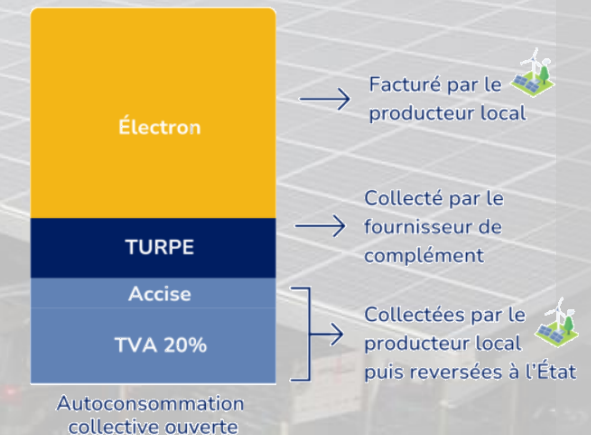
Le consommateur de l'ACC aura 2 factures : sa facture en ACC et sa facture du fournisseur complémentaire pour les besoins non couverts par l'ACC.

Pour un site en autoconsommation collective ouverte



En ACC, nouvelles règles qui font baisser la facture ! Accise à 0 € pour les points de production < 1 MW

Qui facture l'électricité en autoconsommation collective ouverte ?



Le producteur définit le tarif de revente de son électricité. Il doit tenir compte des taxes et autres frais tout en faisant profiter les consommateurs de tarifs avantageux !

Les étapes d'une opération



Prospection

Prospection auprès des consommateurs dans le périmètre de 2km



Contractualisation

Adhésion à la PMO
Contrats producteurs - consommateurs



Préparation avec ENEDIS

Signature de la convention ACC entre la PMO et ENEDIS



Mise en service

Mise en service technique
Lancement de l'opération et des factures d'ACC



Exploitation

Suivi des consommations et productions
Facturation par la PMO
Ajout de nouveaux producteurs et consommateurs

Merci

JR ENERGIE CONSEIL

Pierre RENARD

pierre.renard@jrenergieconseil.com

06.46.37.22.56

Florian MAUGOURD

florian.maugourd@jrenergieconseil.com

06.02.08.90.35

